

planification stratégique nécessaire au repositionnement des produits, que le moratoire sur la morue soit levé ou non.

- Travailler de concert avec les Directions générales géographiques d'AECEC relativement aux projets proposés par les missions, participer à l'élaboration du plan d'action ministériel concernant le Japon, continuer de coordonner les délégations en visite au Canada ou à l'étranger ainsi que les activités de promotion afin d'éliminer le dédoublement des activités en cette période où les ressources financières se font de plus en plus rares.
- Encourager la participation des entreprises canadiennes aux grandes foires commerciales de l'industrie des produits de la pêche et des produits alimentaires transformés.
- Collaborer à l'élaboration et à l'application d'un mécanisme interministériel de coordination et d'approbation pour l'affectation des fonds de développement des marchés d'exportation dans le secteur des produits de la pêche. Les stratégies internationales de commercialisation des produits de la pêche seront basées sur des mécanismes semblables adoptés dans les secteurs agro-alimentaire et forestier.
- Améliorer nos moyens d'information en vue d'une meilleure analyse et diffuser plus rapidement l'information commerciale et les renseignements sur les marchés par des moyens électroniques, comme l'information sur demande transmise par télécopieur.